



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement

Société SARL ANEMOS PLAINE D'ESTREES à Bailleul le Soc, Epineuse et Fouilleuse

Ref : Transmission du 1^{er} février 2024 : Porter à connaissance – mesures compensatoires

Monsieur le Directeur,

Par votre transmission du 1^{er} février 2024, vous avez porté à ma connaissance une demande de modification des mesures compensatoires et d'accompagnement.

Concernant la commune de Fouilleuse, l'objet de ce porter à connaissance est de déplanter et replanter un linéaire de haies, implanté par erreur dans les 200 mètres proches de mâts.

Concernant la commune d'Epineuse, il s'agit de financer, à la place de certaines plantations, l'achat d'une cuve à eau qui servira à arroser les massifs communaux. L'eau potable du réseau public pourra ainsi ne plus être utilisée à cet effet.

Après examen du dossier et au regard de l'article R. 181-46 du Code de l'Environnement, les modifications envisagées ne revêtent pas un caractère substantiel. Elles ne nécessitent pas l'ajout de prescriptions complémentaires, les mesures compensatoires et d'accompagnement devant être réalisées en conformité avec les dossiers et porter à connaissance déposés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Beauvais, le **23 JUIL. 2024**

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général


Frédéric BOVET

SARL ANEMOS PLAINE D'ESTREES
Rue Jean Monnet
Holdiparc 2
B.P. 20802
60200 COMPIEGNE

03 44 06 12 60
prefecture@oise.gouv.fr
1 place de la Préfecture – 60022 Beauvais